



DECLARATION CONJOINTE

de

La Croix Rouge Togolaise (CRT),

Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR)

et

La Fédération Internationale des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
(la FICR)

sur

La réponse collective du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
aux déplacements des populations dans la région des Savanes au Togo

Date [10.04.2023]

CONTEXTE & BESOINS

Le conflit dans la région du Sahel continue de s'étendre, provoquant le déplacement de dizaines de milliers de personnes vers les pays riverains comme le Togo. Alors que les confrontations armées continuent de s'intensifier au Burkina Faso, avec des attaques contre des communautés et des infrastructures civiles, les populations se déplacent vers la région des Savanes au Nord Togo. Le programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité (PURS) des communautés de la région des Savanes a recensé au mois de novembre 2023 47'597 personnes déplacées, parmi lesquelles 9'680 sont des déplacés internes. Toutefois le coordonnateur du PURS souligne que les chiffres réels seraient probablement supérieurs aux résultats de cette première action de recensement.

La région des Savanes, considérée comme la plus vulnérable du pays, fait face à un double phénomène d'accueil de personnes Burkinabès et de déplacement interne en raison de la violence. Cet afflux exerce par la suite une pression accrue sur les ressources limitées des communautés d'accueil. L'accès aux terres agricoles et aux pâturages, aux services de santé, à l'eau et à l'éducation est très limité dans ces circonstances, aggravant leur exposition à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et aux maladies. Ces déplacements génèrent des importants besoins humanitaires dans les domaines de la nutrition, la santé, l'eau et l'assainissement, l'habitat et la protection.

L'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes a été prorogé pour la troisième fois, et pour une période de 12 mois, le 13 mars 2024. La réponse des autorités est encadrée par un volet sécuritaire, avec une forte militarisation de la région, un volet de réponse humanitaire et un volet de cohésion sociale et prévention de l'extrémisme. Après une période de plusieurs mois sans accès à la région des Savanes en 2023, la CRT et le CICR ont négocié conjointement avec les autorités l'accès pour les partenaires du Mouvement. La situation au niveau sécuritaire est volatile et la communication

publique concernant la situation humanitaire reste extrêmement sensible. Au regard de ces défis, les partenaires du Mouvement s'engagent à assurer un positionnement et une réponse collective cohérente et fortement coordonnée à tous les niveaux.

La réponse collective du Mouvement en 2023 et 2024, qui a bénéficié des milliers des personnes, a eu un impact très positif au niveau de l'acceptation par les autorités et les populations affectées des modalités de travail, basées sur les Principes Fondamentaux, du Mouvement CR/CR.

LA REPONSE COLLECTIVE DU MOUVEMENT

Nous réaffirmons ici l'importance du rôle des partenaires du Mouvement dans la réponse à la situation humanitaire dans la région des Savanes ainsi que le rôle central de la CRT entant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

Face à la situation humanitaire dans cette région au Nord du Togo, la CRT, le CICR et la FICR ont mené conjointement des missions d'évaluation des besoins humanitaires des populations affectées depuis 2023. Ces missions ont été réalisées en collaboration avec les autorités civiles et militaires, ainsi que les services étatiques compétents du pays. Considérant les résultats de ces évaluations, une série d'opérations d'assistance multiforme ont eu lieu au cours de 2023 et 2024 avec la distribution des kits des biens essentiels de ménage, la construction ou réhabilitation des points d'eau potable et l'appui aux centres de santé avec du matériel et des médicaments. Ces interventions ont bénéficié des milliers de personnes affectées.

La CRT, soutenue par ses partenaires, et à travers ses structures régionales (Comités Régional de la région des Savanes) et locales (les différents comités préfectoraux) implémente depuis 2023, en coordination avec les autorités et le PURS, des actions humanitaires pour répondre aux besoins des personnes déplacées et les communautés d'accueil. La CRT, dont les services s'étendent sur l'ensemble du territoire Togolais, est soutenue par la Croix-Rouge Allemande, la Croix-Rouge Suisse, la Croix-Rouge Italienne, la FICR et le CICR. La CRT compte sur l'appui des 693 volontaires de ses 07 Comités préfectoraux dans la région des Savanes."

Le CICR, à travers sa mission à Lomé, a fourni depuis 2023 ses services de protection (visites aux lieux de détention, démarches pour la protection de la population civile et rétablissement des liens familiaux), d'assistance (réadaptation physique, sécurité économique, eau et assainissement, appui aux centres de santé) et de prévention (promotion et diffusion du droit international humanitaire, sensibilisation des forces armées et de sécurité). Le CICR a décidé de renforcer sa présence dans la région des Savanes en 2024 notamment par des programmes d'assistance, protection et de prévention en partenariat avec la CRT, tout en restant engagé dans le renforcement des capacités opérationnelles de la CRT au niveau du siège et de ses structures dans la région des Savanes.

La FICR a apporté son soutien à la CRT par le biais du DREF et de son appel d'urgence lancé le 16/11/2024. La FICR a joué un rôle clé dans la coordination des actions de développement de la CRT. A travers cet appel, la CRT apportera une assistance aux personnes en mouvements à travers les points de services humanitaires. La FICR appuiera également le développement de la SN à travers la mise en place des manuels de procédures administratives et financière, la politique du volontariat, la digitalisation et recrutement de personnel pour accompagner la CRT au quotidien au-delà des surges déployés en ce moment. La FICR a également apporté un appui pour la finalisation des nouveaux statuts et règlement intérieur de la CRT.

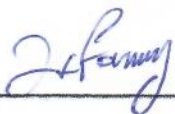
COORDINATION DU MOUVEMENT

Nous nous engageons à coopérer et à coordonner les opérations humanitaires dans un esprit de collaboration, d'inclusion et de soutien mutuel qui reconnaît le rôle central joué par la CRT et qui tire parti des mandats, de l'expertise et des capacités distinctes et complémentaires des partenaires du Mouvement au Togo, renforçant ainsi notre force et positionnement collectifs.

Lors du mini-sommet du 22.03.2024, les 3 partenaires ont décidé d'appliquer les dispositions de l'Accord de Séville 2.0, d'activer le mécanisme de facilitation et co-facilitation et de définir les responsabilités et les rôles du facilitateur (la CRT) et du co-facilitateur (le CICR).

Les mécanismes de coordination du Mouvement seront discutés et accordés d'une manière inclusive, notamment aux niveaux stratégiques, opérationnel et technique. Des lignes directrices pour la communication du Mouvement concernant la situation dans la région des Savanes seront élaborées. Le CICR, en étroite coordination avec la CRT, définira un cadre de gestion de la sécurité pour les partenaires du Mouvement dans la région des Savanes qui prend en compte les différentes réalités opérationnelles et programmatiques des partenaires. La FICR participera de manière proactive aux mécanismes de coordination, soutiendra la CRT dans la région des Savanes à travers l'appel d'urgence et des actions complémentaires aux réponses prévues / en cours par le CICR et la CRT, et jouera un rôle clé dans la coordination des actions de développement de la SN. Les Sociétés Nationales Participantes (PNS) qui appuient la CRT feront partie des différents mécanismes de coordination.

Nous nous engageons à élaborer dans le plus bref délai possible un Accord de coordination du Mouvement (ACM) pour le Togo.



Président
Croix Rouge Togolaise



BHUPINDER TOMAR 

Chef de Délégation
Fédération Internationale des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



Chef de Délégation
Comité International de la Croix-Rouge



Date 02/05/2024